

République Française
Département : AUDE
Arrondissement : Limoux
SMAH HVA

Séance du mercredi 18 février 2026

Délibération N° DE_004_2026_BIS

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
40	22	22
Date de la convocation : 11/02/2026		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-huit février deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle Pôle Rivière), sous la présidence de Pierre BARDIES.

Présents : Pierre BARDIES, Francis SAVY, Jacques GALY, Pierre DURAND, Alain COSTES, Jean-Louis ARIBAUD, Jean-Régis GUICHOU, Christian ARAGOU, Alain CHANAUD, David FERNANDEZ, Denis MOUNIE, André AMAT, André CALVET, Raymond CABANNE, Jean-Louis CARBONNEL, Gérard BERTELLI, Gérard CHAUMOND, Gérard GUIRAUD, Alain BOUILLE, Frédéric BELOTTI, Christian AUDIER, Philippe ANDRIEU

Représentés :

Absents et Excusés : Francis MAGDALOU, Daniel MARIN, Michel POUDADE, Michel GARCIA, Christian DUBUC, Georges BENNAVAIL, Daniel CALVI, Lucien RIVIE, Ghislaine TAFFOREAU, Marie-Christine PALOMINO, Christophe CUXAC, Jacques HORTALA, Priscilla LAUCAT, Michel RIEUSSEC, Jean-Pierre THILVERT, David N'DIAYE, Jean-Marie JORDY, Thierry LECINA, Rolland MAZET, Yolande GERAL FRUTOS, Georges RAMON, Yves ANIORT, Anthony SANCHEZ, Benoît OLIVE, Claude MARTY, Danielle PAGES, Dominique CS_AZAM, Eric GRAUBY, Jean-Louis BAURES, Jean-Louis DURAND, Lydie MUNIER, Oliver BUSCAIL, Marie-Christine BOURREL-LACROIX, Patricia DHUMEZ

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jacques GALY est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Cette délibération annule et remplace la délibération DE_2026_04

**Objet : MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2025_36 DU 22 DECEMBRE 2025
RELATIVE A SON COUT PREVISIONNEL ET SON PLAN DE FINANCEMENT**

ACQUISITION D'UN TRACTEUR FORESTIER ET SON OUTILLAGE

Le Président expose :

Au vu de la montée en puissance des actions de l'équipe en régie, notamment par l'acquisition de plusieurs espaces de bon fonctionnement dont il convient d'assurer l'entretien périodique, la

restauration et la gestion de zones humides et les programmes d'entretien de la ripisylve par Déclaration d'Intérêt Général, il serait nécessaire de faire l'acquisition d'un second **tracteur forestier**.

Comme le premier, il sera nécessaire de le pourvoir **d'outillage optionnel, à savoir : une grue, un treuil et un broyeur forestier**.

Au vu des premières consultations, nous constatons une hausse des prix d'achats neufs. Aussi, il apparaît nécessaire d'augmenter le coût prévisionnel du projet qui modifierait le plan de financement.

Le coût prévisionnel de l'acquisition du tracteur forestier et de son outillage est de : **290 000 € H.T.**

Le plan de financement prévisionnel serait subventionné à hauteur de **80%** par l'Agence de l'Eau, le Département de l'Aude, les 20% restants seraient à la charge du syndicat :

**L'Agence de l'Eau R.M.C. 145 000 € 50%,
Le Département de l'Aude 87 000 € 30%,
Autofinancement 58 000 € 20%.**

Le Président demande au Comité syndical d'approuver la modification telle qu'énoncée ci-dessus le plan de financement et la demande d'aide auprès des partenaires précités et de l'autoriser à effectuer toutes les démarches relatives aux travaux et à signer tous les documents destinés à leur mise en œuvre.

Le Comité ouï l'exposé du Président et à l'unanimité des voix

APPROUVE la modification de la délibération telle qu'énoncée ci-dessus

Pierre BARDIES
Président de séance



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Jacques GALY
Secrétaire de séance

